

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 11/10/2018  
Reçu en préfecture le 11/10/2018  
Affiché le   
ID : 065-246500573-20181009-2018\_81B-DE

N° 2018-81 B

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2018

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 9 octobre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (8)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël

**Absents excusés** : MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°2018-35 du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2018 autorisant le lancement des actions PAPI et, à ce titre, les travaux d'étude géotechnique du mur de protection de Saint Lary Soulan.

Une consultation a été lancée mais aucune offre n'a été formulée.

La commission d'appel d'offres réunie le 2 octobre 2018, à 15 h, propose de refaire une consultation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager une nouvelle consultation et à signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Philippe CARRERE

**OBJET** : Attribution du marché concernant la réalisation d'un diagnostic géotechnique des ouvrages de protection de la rive droite de la Neste d'Aure sur la commune de St Lary Soulan

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU

